



Calendrier «Nouvelle attribution des postes pastoraux»

Etat au: 02.05.2023/version 2 du 16.11.2023/**version 3 du 29.11.2023**

Elaboration et approbation de l'OAP et de l'ordonnance sur les postes pastoraux spécialisés	2023/2024
Jour de référence pour le relevé des données (membres / population)	31.07.2024
Vérification et consolidation des résultats avec les paroisses	31.07.24 - 31.08.24
Mise à jour sur la base des communications des paroisses	d'ici fin 2024
Arrêté du Grand Conseil concernant la contribution cantonale	nov./déc. 2024
Entrée en vigueur de l'OAP et de l'ordonnance sur les postes pastoraux spécialisés	15.01.2025
Communication des résultats aux paroisses	d'ici au 30.01.2025
Envoi de la décision d'attribution aux paroisses (délai d'exécution, y compris la possibilité pour les paroisses de créer des postes pastoraux propres à titre de compensation: 31.12.2027	15.10.2025
Droit d'être entendu: adaptation du degré d'occupation des pasteures et pasteurs avec obligation de résidence	d'ici janv. 2027
Dernier délai pour l'adaptation du degré d'occupation des pasteures et pasteurs avec obligation de résidence	31.03.2027
Droit d'être entendu: adaptation du degré d'occupation des pasteures et pasteurs sans obligation de résidence	d'ici avril 2027
Dernier délai pour l'adaptation du degré d'occupation des pasteures et pasteurs sans obligation de résidence	30.06.2027
<i>En cours de traitement:</i> exécution de l'attribution des postes pastoraux en cas de vacance	2023-2027
Début de la nouvelle période d'attribution 2028 - 2033	01.01.2028

